

# CSA académique du 17 mars 2025

## Déclaration FSU



Mesdames et Messieurs,

le CSA de ce jour s'ouvre dans un contexte qui est marqué par de nouvelles dégradations des conditions de rémunération et de protection sociale des personnels.

C'est d'abord, depuis le 1<sup>er</sup> mars, la **diminution de l'indemnisation des congés de maladie** ordinaire qui passe de 100 % à 90 %. C'est aussi, pour les agent.es exerçant en Moselle, la suppression brutale du versement de l'IDA (**indemnité de difficulté administrative**). Il est vrai que cette indemnité est d'un montant très faible (de 1,83 à 3,05 € bruts mensuels) et que sa suppression n'aurait qu'un impact financier limité. Cependant, dans un contexte d'austérité salariale, sa suppression apparaît comme une mesquinerie supplémentaire à l'égard des agent.es publics et le moyen de réaliser des « *économies de bout de chandelle* » sur le dos des agent.es.

Ces régressions s'accompagnent du maintien de la journée de carence, du gel de la valeur du point d'indice et de la suppression de la GIPA... c'est à la fois injuste et inacceptable. La FSU exige le rétablissement d'une protection sociale pleine et entière qui passe par la suppression de la journée de carence et l'indemnisation à 100 % des congés maladie. Dans l'attente d'une revalorisation significative des rémunérations et des carrières, la FSU demande le rétablissement de l'IDA.

Si le passage à 90 % de l'indemnisation des congés de maladie ordinaire est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> mars, sa mise en œuvre concrète pourrait prendre plusieurs mois. Cela expose les collègues concerné.es à la perspective de retraits sur salaires qui pourraient être conséquents. Dès maintenant, la FSU demande que cela soit anticipé et pris en compte par les services académiques.

Le CSA académique d'aujourd'hui est essentiellement consacré à la **préparation de la rentrée 2025** et à la mise en œuvre des suppressions de postes dans les établissements du second degré.

Faut-il rappeler que, dans notre académie, cette année encore, 49 postes d'enseignant.es sont supprimés ? Depuis 2018, ce sont plus de 550 postes qui auront été supprimés dans le 2<sup>nd</sup> degré.

Faut-il redire que la baisse démographique doit être relativisée et que, loin d'être une fatalité, elle devrait être l'occasion de diminuer les effectifs par classe, d'améliorer l'offre de formation, de renforcer les capacités de remplacement et les postes spécialisés...

Cette année encore, la FSU veut saluer l'attention des services académiques et remercier leurs personnels : si les suppressions de postes sont nombreuses, le nombre de collègues victimes de mesure de carte scolaire reste limité (*si l'on ne prend pas en compte les effets de la fermeture du LP de Landres*).

Ce CSA est également l'occasion de mesurer les conséquences, pour ses personnels, de la **fermeture du Lycée Professionnel de Landres**. Cette fermeture, que la FSU continue à condamner, entraîne un changement d'affectation pour de très nombreux agent.es, titulaires ou contractuels. Fermer un établissement n'est pas une action anodine, elle revient à faire exploser un collectif de travail et contraint les personnels à une réaffectation imposée. Répartir les formations dans 4 établissements amène à ce que, dans chacun de ces établissements, il faudra s'attacher à faire de la place pour toutes et tous et à reconstruire une communauté éducative différente. La FSU sera vigilante à ce que les réaffectations qui seront imposées soient compatibles avec la situation individuelle et les aspirations professionnelles de chacun et de chacune.

Notre académie bénéficie néanmoins de la création, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, de 3 postes de CPE et de 18 postes d'AEd dans le cadre du « *plan ministériel pour la tranquillité scolaire* ». Ces moyens doivent être, au plus vite, mis à la disposition des établissements et de leurs élèves. Même si les recrutements en cours d'année sont difficiles, la FSU ne comprendrait pas que ces moyens ne soient pas utilisés.

La FSU exprime dès maintenant son opposition à la mise en place « *d'équipes mobiles de tranquillité scolaire* » aux missions mal définies. Le travail sur le climat relationnel dans les établissements est au cœur du métier des CPE. Il suppose un travail au long cours plutôt que des interventions ponctuelles.

Alors que 11 établissements de l'académie ne comptent aucun poste de CPE, la FSU considère que les postes de CPE créés doivent être implantés dans les établissements. De la même façon, les moyens en AEd qui sont aujourd'hui destinés à ces équipes mobiles seraient bien mieux employés à garantir un minimum de 3 ETP d'AEd dans tous les établissements de l'académie.

Une « *Feuille de route académique relative aux ressources humaines* » est présentée lors de ce CSA académique. Elle s'inscrit dans un cadre - celui de la facilitation du recours à l'emploi contractuel et d'individualisation des carrières au détriment des cadres collectifs – que la FSU n'accepte pas.

Ce qu'attendent les personnels que nous représentons c'est le respect de leurs droits et l'amélioration de leurs conditions de travail. C'est aussi la transparence des opérations de carrière et de mutation. Un exemple, publier le barème du dernier muté ou du dernier promu permettrait de garantir à toutes et tous que sa situation a pleinement été prise en compte. Cela leur permettrait aussi de se projeter dans l'avenir.

Les personnels doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement de qualité, un accompagnement qui, le cas échéant, prenne en compte leur mal-être et débouche sur une amélioration effective de leur situation. Alors que nul·le ne devrait souffrir de son travail ; pour certains des personnels de notre académie, la souffrance au travail est une réalité. Celle-ci est trop souvent le résultat de leurs conditions de travail, de la mise en œuvre des réformes ou du management auquel ils et elles sont confronté·es.

La semaine dernière, les personnels du **lycée Rosa Parks de Thionville** ont cessé le travail pour manifester leur émotion et leur solidarité à la suite de menaces adressées à l'un de leurs collègues. Toutes menaces, notamment lorsqu'elles sont nominatives, doivent être prises au sérieux. Il serait inacceptable de les banaliser ou de les relativiser. La FSU attend que les personnels de ce lycée reçoivent le soutien entier et explicite des autorités académiques. Dans un contexte tel que celui-là, toute pression ou menace de retrait sur salaire serait hors-de-propos.